

Union patronale suisse (UPS)  
Union suisse du commerce et de l'industrie, (Vorort)  
Union suisse des arts et métiers (USAM)

**Conférence de presse du 22 août 2000**  
**Les milieux économiques rejettent l'initiative 18%**

Lieu            Maison de l'économie, Hegibachstrasse 47, 8032 Zurich

Date            22 août 2000

Heure          14h.

**Contenu du dossier de presse**

**1      Programme**

**2      Communiqué**

**3      Exposés**

**Andres F. Leuenberger**

L'initiative des 18% nuisible à l'économie

**Hans-Rudolf Früh**

Une optique purement quantitative est erronée

**Marcel Ospel**

Quota d'étrangers: très défavorable aux entreprises de services

**André Kudelski**

Impact de l'initiative limitant la population étrangère à 18% sur les industries de haute technologie

**4      Prise de position de l'Union patronale suisse par rapport à l'initiative „Pour une réglementation de l'immigration“**

Union patronale suisse (UPS)  
Union suisse du commerce et de l'industrie, (Vorort)  
Union suisse des arts et métiers (USAM)

## **Conférence de presse** **Les milieux économiques rejettent l'initiative 18%**

Lieu            Maison de l'économie, Hegibachstrasse 47, 8032 Zurich

Date            22 août 2000

Heure          14h.

### **Programme**

#### **Mots de bienvenue**

**Peter Hasler,**  
Directeur de l'Union patronale suisse

#### **Effets pour l'économie**

**Andres F. Leuenberger,**  
Président du Vorort

#### **Artisanat et PME**

**Hans-Rudolf Früh,**  
Président de l'USAM

#### **Entreprises de service**

**Marcel Ospel,**  
Président du Directoire de l'UBS

#### **High-tech, spécialistes**

**André Kudelski,**  
Administrateur Délégué de Kudelski SA

#### **Questions**

Conférence de presse du 22 août 2000  
Les milieux économiques rejettent l'initiative 18%

Embargo:  
Mardi 22 août 2000  
14h.00

Communiqué de presse

### **Contre une politique indifférenciée des quotas**

L'économie suisse contre l'initiative des 18%

L'économie suisse se prononce résolument contre l'initiative populaire "Pour une réglementation de l'immigration". Si elle était acceptée, l'initiative des 18% affaiblirait sensiblement la place économique suisse. C'est pourquoi les représentants des associations faitières de l'économie ont souligné clairement à Zurich leur rejet catégorique de l'initiative.

Pour Andres F. Leuenberger, président du Vorort, fixer un taux rigide d'étrangers dans la Constitution, c'est faire indistinctement tabula rasa. Une économie dont le marché du travail n'est pas flexible n'est ni dynamique, ni novatrice. Sans compter que la mise en œuvre de l'initiative débouche sur des conséquences absurdes. La bonne voie réside dans une politique d'asile efficace, dans une lutte implacable contre la criminalité et dans l'intégration efficace des étrangers.

Le président de l'Union suisse des arts et métiers, Hans Rudolf Früh, craint que l'acceptation de l'initiative ne mette brusquement fin à la reprise. Les petites et moyennes entreprises sont déjà confrontées aujourd'hui à des problèmes aigus de pénurie de personnel que des contingents restrictifs fixés par la Confédération viendront encore accentuer. Le marché du travail ne parviendrait certainement pas à s'accommoder de restrictions supplémentaires telles qu'un taux de population étrangère de 18%. Il en résulterait immédiatement une progression massive du travail au noir, ce qui serait très mauvais pour notre économie et pour la société en général, estime M. Früh.

Marcel Ospel, président du directoire de l'UBS, souligne l'importance des collaborateurs étrangers dans son entreprise. "Nous ne faisons pas de différences entre étrangers et citoyens suisses". Pour avoir du succès sur le plan international, la Suisse a besoin d'un savoir-faire international. Il est d'une importance décisive pour la prospérité de notre pays que nous puissions recruter le meilleur personnel sur le marché international du travail et ce à tous les niveaux et pas seulement pour ce qui concerne le personnel très qualifié.

André Kudelski, administrateur délégué de Kudelski SA, évoque les graves conséquences qu'aurait l'acceptation de l'initiative des 18% pour le recrutement de spécialistes étrangers. Si la Suisse veut se maintenir à la pointe du développement technologique, elle doit forcément procéder à des

échanges internationaux de main-d'œuvre. L'initiative des 18% réduirait massivement cette possibilité.

Selon la prise de position de l'Union patronale suisse, les étrangers contribuent à l'essor de l'économie suisse. L'acceptation de l'initiative des 18% rendrait le recrutement de travailleurs étrangers beaucoup plus difficile. Dans les premières années suivant son acceptation, l'initiative déboucherait pratiquement sur un blocage de l'immigration de main-d'œuvre.

Pour toutes ces raisons, les milieux économiques rejettent résolument la fixation rigide d'un taux d'étrangers dans la Constitution.

Zurich, le 22 août 2000

Conférence de presse du 22 août 2000  
Les milieux économiques rejettent l'initiative 18%

Embargo:  
Mardi 22 août 2000  
14h.00

Seule la version orale fait foi

### **L'initiative des 18% nuisible à l'économie**

Exposé de M. Andres F. Leuenberger,  
président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort)

Mesdames, Messieurs,

L'initiative des 18% s'attaque à l'économie suisse. Nous prenons cette initiative populaire très au sérieux; même si ce n'était vraisemblablement pas l'intention de ses auteurs, elle affaiblirait sensiblement la place économique suisse. Cette initiative entrave la flexibilité dont les entreprises doivent pouvoir disposer pour recruter librement la meilleure main-d'œuvre possible sur le marché international de l'emploi.

L'initiative n'entraîne manifestement pas que des conséquences économiques. Elle comporte également des aspects humanitaires et de droit international qu'il convient de prendre au sérieux. Mais d'autres groupes et comités politiques se chargent de traiter ces questions. C'est pourquoi nous nous concentrons pour notre part essentiellement sur les implications économiques du projet.

Les associations faïtières de l'économie suisse – Vorort, Union patronale suisse et Union suisse des arts et métiers – rejettent catégoriquement l'initiative. Nous ne connaissons aucune association économique et aucune branche qui serait d'un avis différent.

Les milieux scientifiques arrivent aux mêmes conclusions. Le professeur Straubhaar va jusqu'à parler de conséquences catastrophiques pour l'économie.

Nos principaux arguments sont les suivants:

#### **1. L'initiative bloquerait en fait le recrutement de personnel**

Selon les calculs des auteurs de l'initiative, la part des étrangers serait actuellement en Suisse de 19,3%. Si ce texte était accepté, nous serions obligés de bloquer l'immigration de main-d'œuvre pendant des années, car il n'est pas possible de mettre un frein au regroupement familial, aux mariages ou aux naissances des étrangers et il n'est pas en notre pouvoir de mettre un frein à l'afflux de requérants d'asile. Le potentiel de recrutement dégagé par les retours d'étrangers dans leurs pays serait déjà totalement épuisé par les arrivées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence et par les naissances et il ne resterait plus de possibilités pour le marché de l'emploi.

## **2. Le marché de l'emploi s'assèche et perd de sa flexibilité**

Une économie dont le marché de l'emploi n'est pas flexible n'est ni dynamique, ni novatrice. La Suisse a tout intérêt à pouvoir tirer profit des qualifications élevées de certains étrangers lorsqu'elles sont insuffisantes chez nous et à engager des personnes d'un bas niveau de qualifications pour des travaux que les Suisses ne veulent plus exécuter depuis de nombreuses années. Il s'agit surtout des travaux physiques difficiles et astreignants et des services peu variés. La pénurie se fait surtout sentir dans les hôpitaux et les homes, dans l'hôtellerie et le tourisme, dans le secteur de la construction, dans l'agriculture. Un potentiel de recrutement trop faible est susceptible d'engendrer des restructurations draconiennes dans certains secteurs et de mettre en péril principalement de petites entreprises; de plus, ces phénomènes de pénurie se traduiraient, dans le pays qui connaît les salaires les plus élevés du monde, par une nouvelle pression sur les salaires. C'est ainsi que des entreprises de la gastronomie pourraient être contraintes à fermer, des grandes entreprises à délocaliser des emplois et que le secteur des services pourrait se voir privé d'une offre suffisante. Ainsi, l'emploi de Suisses pourrait également être menacé.

## **3. La croissance économique compromise**

L'économie suisse dépend beaucoup de la disponibilité de la main-d'œuvre étrangère. Nous pouvons grâce à elle accéder à la croissance que nous permet la mise en œuvre de nos connaissances techniques et scientifiques élevées. Si nous ne voulons pas compromettre notre croissance, nous devons maintenir la flexibilité du marché de l'emploi. Il y a aussi un autre aspect que je ne souhaite pas approfondir davantage ici, c'est celui de la contribution positive nette des travailleurs étrangers à notre Etat social sous forme d'impôts et de cotisations sociales. Enfin, en adoptant ce texte, la Suisse perdrait de son attrait auprès des investisseurs étrangers. La disponibilité de travailleurs très qualifiés, la qualité élevée du travail et la ponctualité dans son accomplissement, le bon fonctionnement de la concertation sociale sont autant d'atouts dans la concurrence internationale que nous pourrions compromettre à dessein.

## **4. L'initiative entraînerait des conséquences pratiques incompréhensibles**

- Cela n'a aucun sens d'inclure les requérants d'asile en séjour chez nous depuis plus d'une année dans le calcul des contingents: avec un tel système, tout requérant d'asile empêche le recrutement de main-d'œuvre.
- Il est absurde d'admettre le libre recrutement d'artistes, mais pas par exemple celui de spécialistes en informatique dont nous avons un urgent besoin.
- On ne voit pas bien comment calculer les contingents lorsque des cadres perdent leur fonction, que des élèves et étudiants travaillent pratiquement, que des enfants en bas âge entrent à l'école et que d'autres changements ont lieu entre une catégorie comptabilisée et une catégorie non comptabilisée.
- Il faudra réfléchir à la définition à donner d'un scientifique, d'un cadre, d'un artiste, d'un étudiant au sens du calcul des contingents.

## **5. L'initiative présente de nombreux points faibles**

Sans les approfondir davantage, nous pouvons mentionner les points faibles suivants:

- En tant que signal négatif en matière de politique des étrangers, l'initiative menace la rapide ratification des accords bilatéraux avec l'UE.
- La Suisse pourrait être mise sous pression sur le terrain du droit international; des mesures de rétorsion de la part de l'étranger ne peuvent être exclues.
- L'initiative ne peut nullement résoudre les problèmes de l'abus du droit d'asile, du tourisme de la criminalité ou de l'intégration insuffisante des étrangers.

En résumé, il y a lieu de relever que l'initiative ne résout aucun problème de politique des étrangers et qu'elle en pose beaucoup de nouveaux. En adoptant ce texte, la Suisse mettrait en péril sa propre économie et nuirait à sa réputation internationale. Fixer des quotas d'étrangers dans la Constitution, c'est faire indistinctement tabula rasa, ce qui, loin de résoudre les problèmes, ne peut que causer des dégâts.

Il y a longtemps que la bonne voie a été tracée dans ce domaine. Elle réside dans une politique d'asile efficace, dans une lutte implacable contre la criminalité et dans l'intégration efficace des étrangers. Il serait insupportable de ternir aussi inutilement l'image de la Suisse en tant que place économique, pays d'une grande diversité culturelle et champion de l'humanitaire.

Aussi bien le Vorort que l'Union patronale suisse et leurs quelque 150 organisations membres rejettent résolument l'initiative des 18%. C'est pourquoi nous nous sommes engagés personnellement et financièrement contre ce projet. Nous menons une campagne visible avec les ressources de la Société pour le développement de l'économie suisse. Nous espérons beaucoup qu'elle sera couronnée de succès.

Zurich, le 22 août 2000

Conférence de presse du 22 août 2000  
Les milieux économiques rejettent l'initiative 18%

Embargo:  
Mardi 22 août 2000  
14h.00

Seule la version orale fait foi

### **Une optique purement quantitative est erronée**

Exposé de M. Hans Rudolf Früh, ancien conseiller national,  
président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Mesdames, Messieurs,

Depuis 30 ans, la politique suisse à l'égard des étrangers fait régulièrement l'objet de votations populaires. A ce jour, 6 initiatives contre la surpopulation étrangère – de James Schwarzenbach à Markus Ruf, en passant par Valentin Oehen – ont déjà échoué.

Nous nous trouvons aujourd'hui à la veille d'un nouveau scrutin : le 24 septembre prochain, nous devons en effet nous exprimer sur l'initiative populaire « pour une réglementation de l'immigration », qui veut limiter à 18% la proportion d'étrangers dans la population résidante.

Si la Suisse est le pays d'Europe – à l'exception du Luxembourg et du Liechtenstein – présentant le taux le plus élevé d'étrangers, il faut toutefois relever que ce taux varie fortement d'une région à l'autre à l'intérieur même de nos frontières. A Genève par exemple, la proportion d'étrangers s'élève depuis des décennies à plus de 30%, alors qu'elle n'atteint pas 10% dans différentes régions de Suisse centrale. Dès lors, il serait grotesque d'ancrer dans la constitution fédérale un quota strict pour l'ensemble de la Suisse.

On ne peut pas et on ne doit pas considérer la population résidante étrangère uniquement sous un angle quantitatif. Le nombre d'étrangers évolue en fonction de l'intégration sociale (à Bâle, un habitant de Lörrach ne risque guère d'être considéré comme étranger), de la situation sur le marché du travail (notre économie est aujourd'hui pleinement tributaire de la main-d'œuvre étrangère) ainsi qu'en fonction de la structure de la population (dans quelques années seulement, nous pourrions déjà manquer de relève). En l'occurrence, fixer un nombre ou un pourcentage strict et rigide fait fi de la réalité.

Outre les problèmes soulevés plus haut, cette nouvelle initiative anti-étrangers contient encore de nombreuses lacunes qui, dans la pratique, engendreraient de lourdes injustices et de grosses difficultés : ainsi par exemple, selon le texte de l'initiative, les scientifiques, les cadres qualifiés et les artistes ne seraient plus désormais comptabilisés comme ressortissants étrangers. Tout aussi incompréhensible se révèle le fait que les étudiants, « indépendamment de la durée du séjour en Suisse », ne seraient pas non plus compris. De telles exceptions constituent une profonde inégalité



de traitement des étrangers suivant la profession et la position et sont tout simplement inacceptables.

Il en va de même en ce qui concerne l'amalgame que font les auteurs de l'initiative entre les personnes « titulaires d'une autorisation de séjour pour raisons humanitaires », les requérants d'asile, les réfugiés, les étrangers « en quête de protection » et les étrangers « admis provisoirement ». Toutes ces catégories sont réunies avec la main-d'œuvre étrangère dans le même article constitutionnel et pour ainsi dire mises dans le même sac. Cette manière de faire est douteuse sur le plan politique, pose des problèmes sur le plan juridique et se révèle indéfendable sur le plan humain.

Notre politique à l'égard des étrangers appelle certes des corrections ; elle continue en effet de se fonder sur une loi aujourd'hui dépassée, la « Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers » (LSEE) du 26 mars 1931. Beaucoup de choses ont changé depuis. De plus, les accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne vont nous placer sur une nouvelle base.

Notre législation en matière de politique à l'égard des étrangers doit donc être révisée. Toutefois, l'initiative des 18% ne représente en aucune manière une voie praticable.

Zurich, le 22 août 2000

Conférence de presse du 22 août 2000  
Les milieux économiques rejettent l'initiative 18%

Embargo:  
Mardi 22 août 2000  
14h.00

Seule la version orale fait foi

### **Quota d'étrangers: très défavorable aux entreprises de services**

Exposé de Marcel Ospel, président du Directoire de l'UBS

Mesdames, Messieurs,

L'initiative pour une "réglementation de l'immigration" mérite un "Non" clair et ferme. Je l'affirme non seulement comme représentant du monde économique mais aussi en tant que citoyen suisse.

La Suisse est un pays ouvert et libéral dans lequel les quotas fixes, inflexibles et discriminatoires n'ont aucune place. Notre histoire montre clairement que différentes cultures peuvent coexister dans un seul pays. Bien évidemment, il y a eu et il y aura toujours des problèmes.

Aujourd'hui, on reproche avant tout aux ressortissants étrangers la hausse de la criminalité et l'absence de volonté d'intégration. En tant que Bâlois, je sais d'où viennent de tels préjugés. Avec un taux de 26 pour cent d'étrangers, notre canton est particulièrement confronté par ces problèmes. En tant que Bâlois, je sais aussi que l'intégration de personnes de cultures étrangères est importante et enrichissante.

Il est certain que, de par le passé, la politique d'immigration suisse est loin d'avoir été parfaite. Mais nous avons toujours essayé de surmonter les difficultés par des solutions pragmatiques. Encore aujourd'hui, la Confédération travaille dur à résoudre les problèmes récurrents, plus particulièrement à établir une politique d'asile effective et à mener à bien une lutte contre la criminalité. Pour cela nous n'avons pas besoin de quotas arbitraires dans la constitution.

Cette initiative serait rejetée par la communauté internationale et remettrait en cause les accords et traités internationaux. Monsieur Leuenberger a fait allusion aux traités bilatéraux. Si la Suisse devait limiter la libre circulation des ressortissants européens dû à un quota de 18 pour cent, ceci pourrait, sous certaines conditions, mettre en péril l'ensemble des accords bilatéraux.

L'adoption de cette initiative aurait aussi d'autres graves conséquences pour notre économie. En Suisse, les ressortissants étrangers contribuent de façon importante à notre niveau de vie élevé. Il est essentiel pour la Suisse d'avoir accès au marché du travail international pour pouvoir recruter les personnes les plus compétentes, et ceci à tous les niveaux de qualification. Environ 25 pour cent

de la population active n'est pas suisse. Cette proportion est restée relativement stable ces dernières années.

Il y a deux choses à ne pas oublier: en premier lieu les tâches dites plus "simples" doivent être efficacement menées à bien. Ce n'est pas un secret que la plupart de ces travaux (construction, hôtellerie) sont effectués par des étrangers.

Deuxièmement les personnes "hautement qualifiées" ne sont pas les seules essentielles à notre succès économique. Nous avons aussi besoin d'un large réservoir de personnes "bien qualifiées". Même pour ce groupe indispensable (par exemple, les spécialistes en informatique), l'initiative ne prévoit pas de dérogation.

Les sociétés de prestation de service qui emploient majoritairement des personnes "bien qualifiées" seraient très négativement touchées par le quota envisagé. L'adoption de cette initiative aurait des conséquences extrêmement négatives pour l'économie suisse, compte tenu du fait que le secteur tertiaire représente 70 pour cent du PIB.

Dans mon entreprise, je constate chaque jour combien les employés étrangers sont importants avec l'expérience et le savoir-faire qu'ils apportent. Nous ne faisons pas de différence entre étrangers et citoyens suisses. A tous les niveaux suisses et non-suisses travaillent ensemble sans problème. Plus encore, les différences culturelles enrichissent toutes nos activités.

Nos étrangers sont aussi des consommateurs et contribuent au financement de notre sécurité sociale étant donné leur moyenne d'âge relativement basse. Par exemple, ils ont une contribution nette de plus de CHF 1Mrd à l'AVS.

Ce n'est pas qu'en tant que représentant du monde économique mais aussi personnellement que je rejette cette initiative. Nous ne pouvons tolérer que la xénophobie ne devienne à la mode dans ce pays. La politique d'immigration suisse est déjà suffisamment restrictive pour éviter un afflux d'étrangers.

Je suis aussi profondément gêné par l'amalgame fait autour du mot "étranger". D'un côté, les questions d'asile politique et de politique d'immigration sont traitées de la même façon ce qui est une simplification inacceptable et problématique d'un point de vue juridique. De l'autre, la forte proportion d'étrangers est aussi liée à notre loi sur la naturalisation restrictive. Ceci a eu pour résultat que la proportion de Suisses naturalisés est relativement peu élevée. Plus de la moitié des résidents sans passeport suisse habitent ici depuis plus de 15 ans ou sont même nés ici.

Si, comme en France ou aux Etats-Unis, toute personne née sur notre territoire obtenait automatiquement la nationalité Suisse, la proportion d'étrangers ne serait plus de 19 pour cent mais nettement moindre. Cet exemple souligne la complexité de la question - ce que les responsables de l'initiative semblent vouloir oublier dans leur raisonnement simpliste.

L'initiative pour une "réglementation de l'immigration" est en totale contradiction avec les valeurs traditionnelles suisses telles que la tolérance, le libéralisme et la solidarité. Pour moi, un **Non** ferme est la seule réponse possible le 24 septembre. Je vous remercie de votre attention.

Zurich, le 22 août 2000

Conférence de presse du 22 août 2000  
Les milieux économiques rejettent l'initiative 18%

Embargo:  
Mardi 22 août 2000  
14h.00

Seule la version orale fait foi

### **Impact de l'initiative limitant la population étrangère à 18% sur les industries de haute technologie**

Exposé de André Kudelski, Administrateur Délégué de Kudelski SA

Madames, Messieurs,

A première vue, l'impact d'une acceptation de l'initiative visant à limiter la population étrangère en Suisse à 18% serait de raréfier encore davantage la disponibilité de spécialistes dans les secteurs de haute technologie. Le nombre de postes non satisfaits actuellement est déjà très élevé, et malgré les efforts entrepris dans la formation, il est fort peu probable que l'offre réponde à la demande à moyen et long terme. Pour le court terme, la situation est encore plus préoccupante. On imagine bien qu'une acceptation de l'initiative n'arrangerait pas les choses.

En ce qui concerne les hautes technologies, considérer les conséquences d'une acceptation de l'initiative uniquement sur cet angle me paraît simultanément simplificateur et très en deçà de la réalité. Pour mesurer le risque réel, il est nécessaire d'aborder la question des spécialistes non en tant que sédentaires mais en qualité de personnes changeant plusieurs fois de pays au cours de leur carrière.

La première crainte que l'on peut avoir en cas d'acceptation de l'initiative est de voir l'administration utiliser les départs volontaires et ne pas octroyer de nouveaux permis pour atteindre les objectifs exigés. On se retrouverait ainsi dans un cas similaire à certaines entreprises qui, confrontées à la crise, se sont contentées de ne pas remplacer les départs naturels. Noble intention, mais désastreuse dans les faits. Car en temps de crise, ce sont de bons éléments qui partent les premiers. Ceux qui le sont moins ne s'y risquent pas. D'où un fort impact sur la compétitivité de l'entreprise ou du pays confronté à une telle logique. Le niveau moyen de sa main-d'œuvre baisse par le non renouvellement des meilleurs éléments. Autre point important : le fait de ne pas remplacer les départs accélère le vieillissement de la population; une conséquence inquiétante dont il s'agit de prendre toute la mesure, notamment par rapport à la question du financement de la retraite.

La deuxième crainte est liée au fait que, dans les hautes technologies, il est nécessaire de disposer d'une grande gamme de spécialistes pour être une entreprise compétitive. Certains de ces spécialistes sont formés par nos écoles d'autres pas encore ou pas du tout. L'avantage des grands pays comme les Etats-Unis est de former une plus grande diversité de spécialistes que la Suisse. Est-ce une raison pour se priver de tels talents ? Naturellement, les spécialistes suisses sont tout aussi recherchés à l'étranger

dans la mesure où leur compétences sont très appréciées. Souvent ils reviendront d'ailleurs au pays avec de nouvelles compétences.

Dans le secteur des hautes technologies, il n'y a souvent de la place que pour les meilleures entreprises. Ce n'est peut-être pas un hasard si la Silicon Valley s'est pareillement développée sachant qu'elle dispose justement d'une très importante diversité de talents provenant de nombreux pays. Veut-on réellement se priver d'une telle opportunité ?

Finalement le risque pour la Suisse, en cas d'acceptation de l'initiative est de voir une population étrangère effectivement limitée à 18%, mais au détriment des étrangers dont on a réellement besoin et non au détriment de ceux qui ont servi de justification à l'initiative. Est-ce bien ce que les initiants souhaitent?

Zurich, le 22 août 2000

Conférence de presse du 22 août 2000  
Les milieux économiques rejettent l'initiative 18%

Embargo:  
Mardi 22 août 2000  
14h.00

### **Initiative des 18%: un coup bas contre l'économie**

Prise de position de l'Union patronale suisse sur l'initiative  
«pour une réglementation de l'immigration»

L'initiative ne réglera aucun des «problèmes liés aux étrangers», à savoir ceux de l'asile, de la criminalité des étrangers, des difficultés d'intégration ou du «surpeuplement des écoles». En revanche, elle fera un tort considérable à l'économie, car durant les premières années de sa mise en oeuvre, notre pays subirait de facto un blocage de l'immigration de travailleurs étrangers. Comment pourra-t-on satisfaire la demande de personnel dans les hôpitaux et les services publics, dans l'informatique et dans tous les secteurs employant des spécialistes? Le marché suisse du travail va s'assécher, d'où perte d'attrait aux yeux des entreprises installées chez nous et des investisseurs étrangers. Qui voudra créer des emplois dans un pays où le recrutement de main-d'oeuvre est si difficile?

### **Attaque déguisée contre les étrangers**

On a beau lire attentivement sur Internet les «Dix raisons de dire oui à l'initiative», on n'y trouve pas un mot expliquant la nécessité d'assigner dans la Constitution un quota maximum aux étrangers. On y voit des chiffres sur les étrangers et une liste de contre-arguments, mais les initiants ne disent pas en quoi la proportion actuelle de travailleurs et de résidents étrangers en Suisse, légèrement supérieure à 18%, devrait nous gêner. Les maux qu'ils mettent en évidence n'ont rien à voir avec une question de proportion. Les exigences annexes de l'initiative font référence à une procédure d'asile trop longue, au tourisme criminel favorisé par le fait que le pécule des prisons suisses dépasse souvent le revenu gagné par les délinquants dans leurs pays d'origine, de même qu'au système d'intégration et à l'incompréhension culturelle; on en conclut qu'il existe selon eux une certaine «suissetude» qui serait menacée s'il y avait trop d'étrangers vivant chez nous. Cela n'est pas dit en toutes lettres, mais suggéré par les chiffres de croissance des effectifs d'étrangers. Pourtant, pas un mot sur tout ce que ce pays doit aux étrangers: une économie florissante, un système de santé de première qualité, un site scientifique et technique de réputation mondiale. Les étrangers co-financent abondamment notre assurance sociale. Ils sont une fontaine de jouvence pour une société suisse vieillissante. Se sont aussi nos ambassadeurs dans un monde très interconnecté, dont nous avons besoin en tant qu'Etat isolationniste. Le Luxembourg et le Liechtenstein, Genève et d'autres grandes villes ont une proportion d'étrangers nettement plus élevée que la Suisse et n'en souffrent pas.

### **Splendide auto-goal pour l'économie**

Certes, l'initiative ne vise pas les cadres qualifiés, les scientifiques et les étudiants, mais elle inclut dans les mesures de limitation les spécialistes et autres experts de toutes professions. La Suisse a aussi un urgent besoin de travailleurs disposés à occuper des emplois physiquement astreignants et désagréables que la plupart des Helvètes refusent. Il est à craindre que des entreprises de toute sorte, et pas seulement celles qui connaissent des faiblesses structurelles, connaîtront des difficultés. Celles qui le pourront rationaliseront, délocaliseront à l'étranger ou fermeront des usines en Suisse, ce qui mettra également en danger des emplois occupés par des Suisses.

### **Intolérable atteinte à notre image internationale**

Notre pays ne jouit plus de la meilleure réputation dans le monde. Notre non-appartenance à l'ONU et nos difficultés à l'égard de l'UE suscitent des critiques. Si nous assignons aux étrangers un quota fixe dans notre Constitution, notre renom en souffrira encore plus. En pleine phase de ratification des accords bilatéraux avec l'UE, et au moment où nous préparons notre demande d'adhésion à l'ONU, l'acceptation de l'initiative serait ressentie comme un camouflet à l'étranger, notamment par les milieux qui jusqu'ici ont eu de la compréhension pour notre «Sonderfall». La perte de ces sympathies pourrait à terme nous coûter bien plus cher que des pertes d'emplois.

Zurich, le 22 août 2000